

FORMATION MODULE YACHT DU CAPITAINE 200

FORMATION RÉALISÉE EN PARTENARIAT AVEC LE CEFCM

<http://www.cefcm.fr/module-yacht-80h30-hors-modules-stcw->

Dans le présent document, le masculin est utilisé au sens neutre. Il peut désigner autant les hommes que les femmes.

1) Lieu principal de la formation et contact

Université Internationale de la Mer, Port du Cros-de-Cagnes, 3 rue Hippolyte Vial, 06800 Cagnes-sur-Mer.

Madame Sandrine LUZY – Courriel : form-maritime@univ-mer.org – Tél : 04 92 27 09 76

2) Prochaines sessions et tarifs

- a. Prochaines sessions : sur le site Internet ou nous contacter
- b. Tarifs : sur le site Internet ou nous contacter

3) Titre visé et niveau de formation

- Attestation de succès au « module Yacht ».
- Le module Yacht est un complément aux diplômes ou brevets de capitaine 200, 500 et 3000, conduisant aux brevets correspondants : capitaine 200 Yacht, capitaine 500 Yacht, chef de quart 500 Yacht, capitaine 3000 Yacht.
- Le niveau de formation est en lien avec le brevet yacht visé (de niv. V à II).

4) Textes de référence

- Arrêté modifié du 20 août 2015 relatif à la délivrance du brevet de capitaine 200 Yacht.
- Annexe II et III de l'arrêté du 20/08/2015 fixant le programme et l'évaluation du module Yacht.
- Plus d'informations sur les qualifications pour fonctions principales :
<https://formations.mer.gouv.fr/qualifications-pour-fonctions-principales-88>
- Plus d'informations sur les qualifications spécifiques :
<https://formations.mer.gouv.fr/qualifications-specifiques-87>

5) Finalités

Le module Yacht permet à son détenteur, selon son brevet (C200-Yacht, C500-CQ500-Yacht, C3000-Yacht), d'exercer les fonctions au pont sur des navires à propulsion mécanique ou navires à voile armés à la plaisance professionnelle. Cf. *prérogatives associées à chaque titre : Tableaux II.a et II.b – Annexe II – Décret n°2015-723 du 24/06/2015 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines.*

6) Objectifs de la formation

Préparer le stagiaire à l'environnement spécifique du yachting et aux problématiques et responsabilités qu'il devra accomplir et auxquelles il devra faire face dans l'exercice de ses nouvelles fonctions d'OCQP, de second capitaine, de capitaine selon le brevet yacht acquis et sur des navires de Jauge Brute (JB) inférieure à 200 allant à 60 milles des côtes au plus, ou sur des navires de JB inférieure à 500 ou inférieure à 3000, toujours selon le brevet yacht acquis.

7) Conditions d'accès, prérequis, modalités de sélection et handicap

Toute personne suivant une formation de capitaine 200 ou titulaire d'un diplôme ou brevet C200, C500, CQ500, C3000 ou autre titre reconnu, désireuse de travailler dans le yachting à bord de navires à voile ou à propulsion mécanique armés à la plaisance professionnelle, satisfaisant aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret.

- Un bon niveau de pratique de la langue anglaise est souhaité.

8) Rémunération des stagiaires et prise en charge de la formation

Il n'y a pas de rémunération de la part de l'UIM. Les candidats bénéficiant de l'Allocation chômage « Pôle Emploi » peuvent obtenir une allocation de retour à l'emploi par la formation. Veuillez consulter votre conseiller « Pôle Emploi » **avant** l'entrée en stage.

Les candidats non pris en charge devront apporter la preuve de la prise en charge du coût de la formation par leur entreprise ou par un FONGECIF. Pour plus de précision, nous consulter : Madame Sandrine Luzy - 04 92 27 09 76.

9) Conditions d'admission à l'examen et de délivrance du titre

- ✓ Avoir suivi la formation relative au module Yacht.
- ✓ Avoir satisfait avec succès aux 3 épreuves du module. Le module est acquis dès lors que la note moyenne obtenue est supérieure ou égale à 10/20, sans note éliminatoire (est éliminatoire toute note égale à 0/20 à l'une des épreuves).
- ✓ Durée de vie du module, une fois acquis : illimitée.

10) Intervenants

Intervenants divers, tous qualifiés et/ou experts dans leur(s) domaine(s) de compétences en lien avec les matières enseignées.

11) Poursuite du parcours

Formations supérieures C500, CQ500, C3000, etc.

12) Programme et contenu de la formation : Volume de 76 h + accueil et évaluations 4 h 30 = 80 h 30

MATIÈRES	NB HEURES
Module Yacht : Les bases	32 H
La manœuvre des yachts : manœuvres usuelles, propulsions, dynamique	8 h de théorie
Les équipements passerelles et de communication des yachts : systèmes, compas, Satcom, internet	6 h de théorie
Les équipements machines et auxiliaires des yachts : propulsions, nuisances, auxiliaires	10 h de théorie
Arrête technique : mise au sec, mise à l'eau	4 h de théorie
Anglais : description des yachts en langue anglaise	4 h de théorie
Module Yacht : Spécifique yacht	44 H
Le monde du yachting : généralités, construction, environnement professionnel	8 h de théorie
Les zones de navigation des yachts : Méditerranée, Antilles, etc.	8 h de théorie
La croisière : croisière, hôtellerie, relations avec la clientèle, présentation du bureau, sûreté	8 h de théorie
Le management : équipage, réglementations, commerce	20 h de théorie
Accueil et évaluations	4 H 30
1 CCF – contrôle en cours de formation – Base Yacht	1 h 15
1 CCF – contrôle en cours de formation – Spécifique Yacht	1 h 15
1 Épreuve finale Orale (Base Yacht + Spécifique yacht)	0 h 30
Accueil modulaire (présentation du programme)	1 h 30